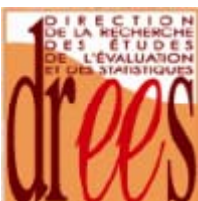


Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2005

En Métropole, le nombre d'allocataires effectivement payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI) par les caisses d'Allocations familiales (CAF) a augmenté de 0,5 % au quatrième trimestre 2005, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), et de 4,7 % sur l'ensemble de l'année. Cette augmentation, qui se poursuit dans un contexte de baisse du chômage, est notamment liée à la diminution du taux de couverture des demandeurs d'emploi par les dispositifs d'indemnisation du chômage observée depuis l'automne 2003. Le dernier trimestre marque toutefois un net ralentissement.

Par ailleurs, en Métropole et dans les DOM, le nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure ciblée d'aide à l'emploi [(dispositif d'intéressement, contrat d'avenir ou contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)] progresse de 11,4 % en 2005, principalement sous l'effet de la montée en charge du contrat d'avenir et dans une moindre mesure du CI-RMA. Environ 15 000 allocataires bénéficient de ces contrats en décembre 2005.



Fin décembre 2005, l'ensemble des allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en France métropolitaine, s'est accru de 0,5 % en données CVS par rapport au trimestre précédent (tableau 1 et encadré 1). Sur un an, de fin décembre 2004 à fin décembre 2005, leur nombre a augmenté de 4,7 %. Le nombre des allocataires ne bénéficiant d'aucune aide spécifique à l'emploi [intéressement, contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou contrat d'avenir¹] - qui représente 87 % des allocataires payés - progresse légèrement moins vite sur le trimestre (+ 0,2 %) que celui de l'ensemble des allocataires, les deux évolutions annuelles étant quasiment identiques.

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI en 2005 est notamment liée à la hausse sur un an du nombre de chômeurs non indemnisés

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est liée à la conjoncture du marché de l'emploi, qui tend à se répercuter avec un certain retard sur le nombre de personnes ayant recours à ce minimum social, ainsi qu'à l'évolution de l'indemnisation du chômage. Or, malgré l'amélioration du marché du travail que reflète la baisse continue du chômage depuis mai 2005, le nombre d'allocataires du RMI continue de progresser.

Plus précisément, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles a augmenté de 0,4 %, entre décembre 2004 et décembre 2005 (tableau 2), après une quasi stabilité entre la fin 2003 et la fin 2004. Le nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) a, quant à lui, sensiblement diminué au cours de l'année 2005 (respectivement - 5,2 % pour la catégorie 1 et - 4,6 % pour les catégories 1 et 6). Toutefois, le taux de couverture de l'indemnisation du chômage (régimes d'assurance et de solidarité) a décliné d'environ 2,3 points en un an, passant de 60,8 % fin décembre 2004 à 58,4 % fin décembre 2005 (données provisoires UNEDIC), et le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés (au sein des catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi) a de ce fait augmenté de 2,7 % en glissement annuel.

La progression du nombre d'allocataires du RMI en 2005 semble donc surtout résulter de la hausse du nombre de chômeurs non indemnisés au cours des trois premiers trimestres de l'année. En effet, la situation difficile du marché du travail entre 2002 et 2004 a progressivement entraîné une augmentation du nombre de chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, dont seule une partie réunit les conditions pour bénéficier de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole, en milliers)



	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	930,0	939,8	953,5	970,9	972,6	+ 0,2	+ 4,6
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 062,5	1 065,9	1 085,0	1 107,0	1 112,4	+ 0,5	+ 4,7

Source : CNAF - DSER.

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole, en milliers)



	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié des secteurs concurrentiels non agricoles (1)	15 410,2	15 422,3	15 443,3	15 458,8	15 475,0	+ 0,1	+ 0,4
DEFM de catégorie 1	2 437,4	2 487,8	2 448,9	2 379,8	2 310,6	- 2,9	- 5,2
DEFM de catégories 1+6	2 908,3	2 939,1	2 924,7	2 867,2	2 775,2	- 3,2	- 4,6
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 672,3	1 684,4	1 705,0	1 733,0	1 717,3	- 0,9	+ 2,7
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	60,8%	60,8%	60,3%	59,0%	58,4%	- 0,6 point	- 2,3 points

Source : INSEE-DARES, UNEDIC (1), données provisoires, (2), catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur un an (en %)
Allocataires payés au titre du RMI ne bénéficiant ni d'une mesure d'intéressement, ni d'un RMA, ni d'un contrat d'avenir	1 074,4	1 090,1	1 097,5	1 098,4	1 119,6	+ 4,2
Allocataires payés au titre du RMI bénéficiant soit d'une mesure d'intéressement, soit d'un RMA, soit d'un contrat d'avenir	141,1	138,9	142,2	145,5	146,8	+ 4,0
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 215,6	1 228,9	1 239,7	1 243,9	1 266,4	+ 4,2

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : Ce tableau a été adapté afin de tenir compte de la création du contrat d'avenir dont les décrets d'application sont parus en mars 2005. La description des sources utilisées figure à l'encadré 1.

Tableau 4 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



	Décembre 2004	Mars 2005	Juin 2005	Septembre 2005	Décembre 2005	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure d'intéressement :	142,9	141,7	144,6	146,7	144,7	+ 1,2
• non CES	117,4	114,5	116,5	125,0	131,2	+ 11,8
• CES	25,6	27,2	28,1	21,7	13,5	- 47,1
Allocataires du RMI bénéficiant d'un RMA	1,0	1,6	2,4	3,0	4,2	NS
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	-	-	0,5	3,1	11,1	-
Ensemble des allocataires ayant un droit ouvert au RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi (1)	143,3	142,7	146,9	152,5	159,7	+ 11,4
Dont allocataires payés au titre du RMI (2)	141,1	138,9	142,2	145,5	146,8	+ 4,0

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : (1) Mesures spécifiques aux personnes ayant un droit ouvert au RMI : mesures d'intéressement classique pour la reprise d'un emploi et contrats aidés (CI-RMA et contrat d'avenir) proposés aux personnes bénéficiant des quatre minima sociaux RMI, API, ASS, AAH. Un même allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures : cette ligne est donc légèrement inférieure à la somme des lignes précédentes.

(2) Parmi les allocataires ayant un droit ouvert au RMI qui bénéficient d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, certains perçoivent l'allocation RMI (allocataires payés au titre du RMI) et d'autres pas : c'est notamment le cas de la majorité des bénéficiaires du CI-RMA ou du contrat d'avenir, car l'aide forfaitaire départementale ou communale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI qui peut alors devenir nulle.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole [MSA (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2004)].

Les données relatives aux allocataires proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. Les bénéficiaires du RMA sont dénombrés de manière exhaustive dans ces fichiers à partir de juin 2005 et ceux du contrat d'avenir en septembre.

Les dépenses proviennent de données comptables de la CNAF et sont exprimées en droits constatés. Elles ne comprennent pas la prime exceptionnelle versée depuis 1998 en fin d'année. Les douze balances comptables mensuelles sont complétées *a posteriori* par une balance supplémentaire correspondant aux régularisations comptables relatives à l'année écoulée. Afin de lisser la série, on répartit cette treizième balance uniformément sur les douze mois de l'année.

De plus, la réforme de l'assurance chômage décidée fin 2002, dont la montée en charge s'est fait sentir jusqu'à la fin du deuxième trimestre 2005, s'est ensuite traduite dans la plupart des cas par un raccourcissement de la durée maximale d'indemnisation. Au dernier trimestre 2005, le nombre de chômeurs non indemnisés s'inscrit toutefois pour la première fois en baisse après la hausse continue observée depuis la mi-2003. Parallèlement, l'augmentation du nombre d'allocataires du RMI est plus faible sur ce trimestre : + 0,5 % contre + 1,4 % en moyenne au cours des trois premiers trimestres.

Le nombre d'ouvertures de droit donnant lieu au paiement du RMI est resté élevé tout au long de l'année 2005

La hausse du nombre d'allocataires observée en 2005 est en partie liée au nombre important d'ouvertures de droit observé tout au long de l'année (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement.

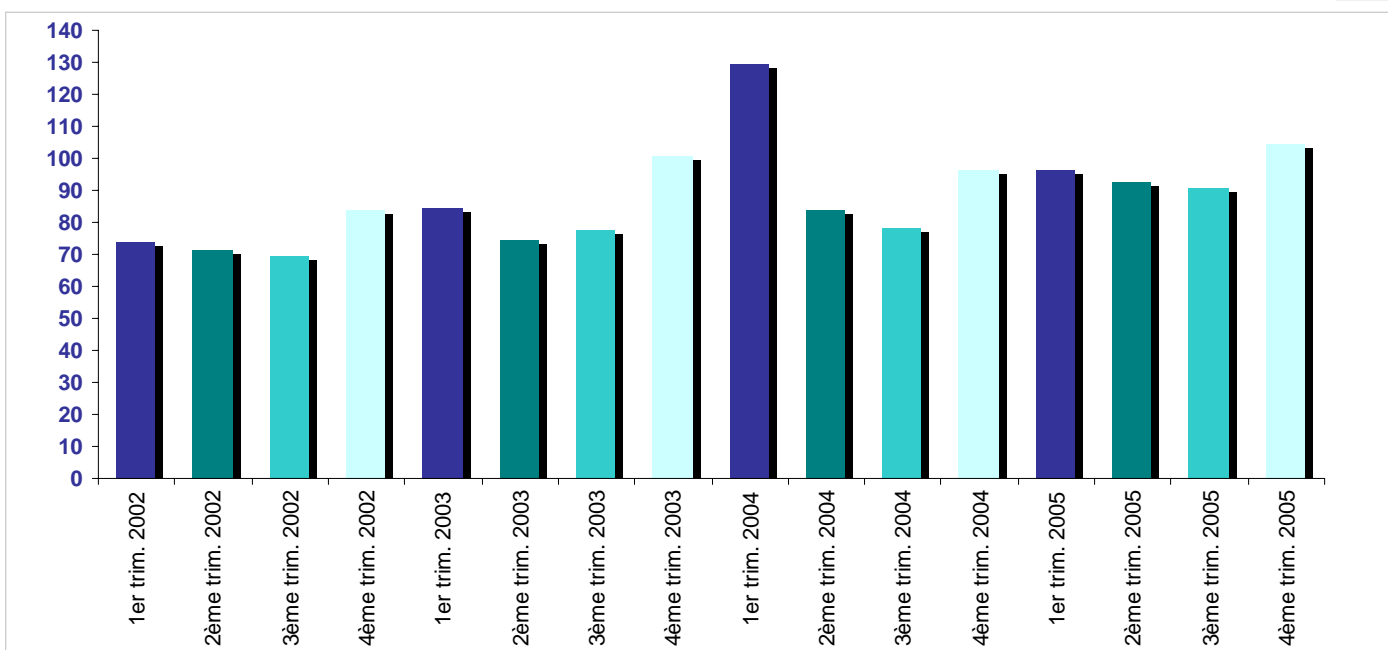
Ce nombre durablement élevé d'ouvertures de droit pourrait en particulier résulter des nouvelles règles d'indemnisation du système d'assurance chômage, dans la mesure où le raccourcissement des filières conduit, indépendamment de la conjoncture, à une probabilité plus élevée de passage par le RMI et donc à des flux d'entrées et de sorties plus importants. Ainsi par rapport à 2003, où la hausse du nombre d'allocataires du RMI avait été du même ordre, le nombre cumulé d'ouvertures de droit apparaît en 2005 sensiblement plus important.

Une progression soutenue des allocataires du RMI bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi

En données brutes, fin décembre 2005, 1,27 million d'allocataires ont été effectivement payés par les CAF au titre du RMI en Métropole et dans les DOM, soit une augmentation de 4,2 % par rapport à décembre 2004 (tableau 3). Les versements effectués en 2005 au titre du RMI s'établissent par ailleurs à 5,71 milliards d'euros et ont progressé de 6,9 % par rapport à 2004.

Parmi les allocataires payés au titre du RMI, environ 146 800 bénéficient d'au moins une mesure spécifique d'aide à l'emploi (intéressement, CI-RMA ou contrat d'avenir²), soit une progression de 4,0 % sur un an.

Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

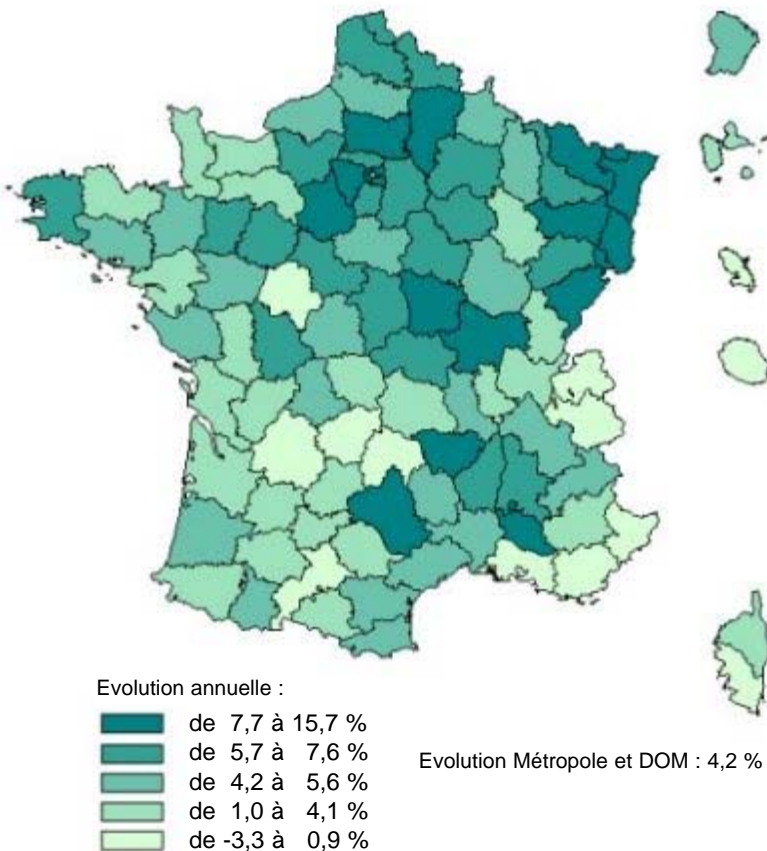


Source : CNAF-DSER.

Note : Les données du quatrième trimestre de 2005 sont provisoires.



Graphique 2 - Evolution du nombre d'allocataires du RMI par département entre décembre 2004 et décembre 2005 (données brutes, Métropole et DOM, en glissement annuel)



Ainsi, au 31 décembre 2005, si l'on ajoute les allocataires avec un droit ouvert sans recevoir de paiement au titre du RMI, on dénombre au total près de 160 000 allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide à l'emploi, soit une hausse de 11,4 % en un an (tableau 4).

Cette augmentation sensible s'explique par la montée en charge du contrat d'avenir au dernier trimestre 2005 et par celle plus limitée du CI-RMA tout au long de l'année. Ainsi, fin décembre 2005, près de 11 100 allocataires bénéficient d'un contrat d'avenir et 4 200 d'un CI-RMA (contre respectivement 3 100 et 3 000 trois mois auparavant).

Parallèlement, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement augmente plus faiblement en 2005 (+ 1,2 % par rapport à décembre 2004) sous l'effet de la forte diminution (- 47 %) des contrats emploi-solidarité (CES), progressivement remplacés par d'autres dispositifs d'aide à l'emploi. En revanche, le nombre d'allocataires bénéficiant d'un intéressement en dehors du cadre du CES s'accroît sensiblement (+ 11,8 %).

L'augmentation du nombre d'allocataires du RMI entre décembre 2004 et décembre 2005 est plus prononcée dans les départements de l'Est et en Ile-de-France

L'augmentation du nombre d'allocataires payés au titre du RMI entre décembre 2004 et décembre 2005 concerne la majorité des départements, avec toutefois des évolutions contrastées (graphique 2). Comme en 2004, ce sont les départements de l'Est de la France qui connaissent les progressions parmi les plus élevées (plus de 9,0 %) ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de l'Ile-de-France (entre 7,3 % et 8,5 %), à l'exception de Paris. En revanche, l'augmentation est plus modérée dans les départements du Sud, et inférieure à la moyenne nationale (+ 4,2 %) pour la majorité d'entre eux. Les évolutions à la baisse sont rares et dispersées sur l'ensemble du territoire.

Source : CNAF - DSER.

L'accès des allocataires du RMI aux mesures d'aide à l'emploi peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant qui percevait le RMI et embauchée en contrat d'avenir garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI » dans la mesure où le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur via le département ; elle bénéficie toutefois de droits connexes tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale - DREES

Sophie Cazain, Stéphane Donné

Pôle Statistiques de prestations et d'action sociale - CNAF

Notes

- (1) Le contrat d'avenir et le CI-RMA sont des contrats aidés ciblés sur les allocataires de minima sociaux, respectivement dans le secteur non marchand et dans le secteur marchand. Cf. Cazain et al. (2005).
- (2) Les caractéristiques de ces contrats sont présentées dans l'encadré 2 « *Le nombre d'allocataires du RMI au 30 juin 2005* » publié en septembre 2005.
- (3) Les conditions de l'extinction progressive des CES sont détaillées dans une fiche mise en ligne par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement à l'adresse suivante : <http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/contrat-emploi-solidarite-ces-1006.html>

Pour en savoir plus

- Avenel M. et Nabos C., *Les allocataires de minima sociaux en 2004, Etudes et Résultats*, 2005, n° 447.
- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 30 septembre 2005, L'e-ssentiel*, 2005, n° 44, et *Etudes et Résultats*, 2005, n° 448.
- *Mise en oeuvre du contrat d'avenir et du CI-RMA, Cahier joint*, n° 8617, *Liaisons sociales 2005*, n° 14442.

Directeur de la Publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Christmann
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769